

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX,
M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à M. MOUQUET,
M. DELVALLE Jean, procuration à M. HURLUS,
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU,
Mme HERDIN Andrée, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS,
M. SÉRÉ Soarey, procuration à M. DUYCK.

Secrétaire de séance : M. DUYCK Joël.

Délibération n°2021D043 - Collecte des déchets ménagers et assimilés - Adhésion au groupement de commandes entre le SMICTOM et la CCFL pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ayant pour objet les études, la rédaction du dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres des candidats.

Le Vice-président expose au conseil :

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique ;

Considérant que la Communauté de communes Flandre Lys adhère au SMICTOM pour la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, la CCFL ayant récupéré sa compétence collecte par arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2011.

Considérant que les marchés listés ci-dessous arrivent à échéance au 31 Décembre 2021, il convient de lancer une nouvelle consultation pour ces marchés afin qu'il n'y ait pas de rupture de service.

Il s'agit de :

- La collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur les 35 communes du territoire du SMICTOM - CCFI – CCFL (Ordures ménagères résiduelles, OMr et Collecte sélective avec extension des consignes de tri) ;
- La gestion du Haut de quai de transfert des OMr sur le site de Strazeele ;
- Le chargement des emballages recyclables sur le site de Strazeele puis transfert des déchets recyclables au centre de tri, tri de ces déchets avec extension des consignes de tri et transfert des refus de tri au CVE Flamoal ;
- La collecte avec mise à disposition des bennes, tri des encombrants issus de l'exploitation des déchèteries et traitement des encombrants non incinérables et des encombrants « valorisables matière », chargement de la partie valorisable énergétiquement avant transfert au CVE Flamoal (à la charge du SMFM).

Qu'il y a lieu d'ajouter à cette liste la mise en place éventuelle d'une collecte en porte à porte des biodéchets sur les 35 communes du territoire.

Dans le cadre du renouvellement de ces marchés et en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, la CCFL et le SMICTOM souhaitent constituer un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ayant pour objet les études, la rédaction du dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres des candidats.

Il semble opportun que les deux collectivités SMICTOM et CCFL travaillent de manière concertée par le biais d'une convention constitutive de groupement de commandes ayant pour objet de préparer, lancer, attribuer et notifier le marché public de collecte, tri, chargement, transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMICTOM des Flandres.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, le SMICTOM sera désigné comme coordonnateur du groupement de commandes. La CAO sera celle du SMICTOM des Flandres. La CCFL aura la responsabilité de l'exécution du marché à compter de la notification y compris la passation d'éventuels avenants qui la concerne uniquement.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- AUTORISER l'adhésion à la convention de groupement de commandes, jointe en annexe du dossier de synthèse transmis aux élus, dont le SMICTOM est le coordonnateur selon les caractéristiques reprises ci-dessus ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20210415-2021D043-DE